



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 16760

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt si l'on peut établir un premier état de la politique, dite de « gel des terres », en ce qui concerne la France et si l'on peut connaître également la situation de cette même politique dans les autres pays de la communauté.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dispositif de retrait des terres arables est obligatoire dans tous les Etats membres de la CEE, sauf au Portugal. Il est actuellement mis en oeuvre dans les autres pays concernés à l'exception du Danemark et du Luxembourg. Le dernier bilan officiel établi par la Communauté économique européenne fait le point de la situation au 16 juin 1989. A cette date, la République fédérale allemande compte 25 289 demandes pour une surface retirée de la production de 169 729 hectares, l'Italie, 9 301 demandes pour 155 606 hectares, la Grande-Bretagne, 1 750 demandes pour 54 779 hectares, l'Espagne, 518 demandes pour 34 229 hectares, les Pays-Bas, 195 demandes pour 2 621 hectares, l'Irlande, 97 demandes pour 1 310 hectares, la Belgique, 32 demandes pour 329 hectares. Les chiffres de la Grèce ne sont pas connus. En France, 1 000 dossiers ont été enregistrés correspondant à une surface d'environ 16 000 hectares. Étant donné les résultats insuffisants enregistrés par certains Etats membres, dont la France, au cours de la première campagne de retrait, la Commission des communautés européennes a invité ces Etats à ajuster leurs montants d'aide. La France va donc opérer, dès la campagne 1989-1990, une remise à niveau de son dispositif de manière à parvenir à une participation significative au programme communautaire. Il sera ainsi procédé dès cette prochaine campagne, d'une part, au relèvement uniforme de 25 p 100 des primes et, d'autre part, à l'ouverture du retrait des terres arables aux fins d'un élevage extensif et du retrait pour la production de lentilles, pois chiches et vesces. Par ailleurs, afin de relancer l'intérêt des Etats membres pour le retrait des terres arables, la commission a présenté une proposition tendant à accroître la participation communautaire au financement des primes nationales. Cette proposition est actuellement en cours d'examen par le conseil des ministres.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16760

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3603